

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 13 août 2018 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Sont absents :
Daniel Leblanc
Audrey Desrochers

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2018-1308-259

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2018-1308-260

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 9 ET 23
JUILLET 2018**

Sur la proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues les 9 et 23 juillet 2018 soient adoptés.

ADOPTÉ

2018-1308-261

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes des lot 1 et lot 2 du 9 août 2018, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, pour la somme de 56 776,07 \$ et payés tels qu'autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lot 3 et lot 4 du 9 août 2018, d'une somme de 303 578,24 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2018-1308-262

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 juillet 2017.



2018-1308-264

2018-1308-265

2018-1308-266

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le président d'assemblée permet une période de demandes verbales aux personnes présentes dans la salle.

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT DE STATIONNEMENTS POUR LA SAISON 2018-2019

ATTENDU QUE les ententes de déneigement des stationnements sont venues à échéance à la fin de la saison 2017-2018 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler ces ententes pour la saison hivernale 2018-2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le contrat pour le déneigement de la caserne Claude-Migué soit accordé à Robert Faust au prix fixe et annuel (excluant les taxes) de 300 \$.

QUE le contrat du déneigement de l'aréna, du centre communautaire et culturel et des trottoirs du pont soit accordé à Éric Bélanger au prix fixe et annuel (excluant les taxes) de 7 300 \$.

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, les deux contrats de déneigement de stationnements pour la saison 2018-2019.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2014-256 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES SUR LE TERRITOIRE DE CRABTREE AFIN DE MIEUX ENCADRER LES FEUX À CIEL OUVERT ET DANS LES FOYERS EXTÉRIEURS

Jean Brousseau donne Avis de Motion que sera déposé lors d'une prochaine séance, pour approbation, un règlement modifiant le règlement 2014-256 concernant la prévention des incendies sur le territoire de Crabtree afin de mieux encadrer les feux à ciel ouvert et dans les foyers extérieurs.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-321 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2014-256 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES SUR LE TERRITOIRE DE CRABTREE

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal le projet de règlement 2018-321 modifiant le règlement 2014-256 concernant la prévention des incendies sur le territoire de Crabtree, conformément aux articles 356 LCV et 445 CMQ.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2018-1308-268

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-322 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 2008-151 CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE
DANS LA MUNICIPALITÉ ET DÉCRÉTANT CERTAINES
NUISANCES**

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal le projet de règlement 2018-322 modifiant le règlement 2008-151 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances, conformément aux articles 356 LCV et 445 CMQ.

ADOPTÉ

**SOUSSIONS POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION
D'UNE RAMPE D'ACCÈS AU BUREAU MUNICIPAL**

Le Conseil prend connaissance des soumissions relatives à la fourniture et à l'installation d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite pour le centre administratif.

Nom des soumissionnaires	PRIX (taxes incluses)
Construction Julien Dalpé inc.	90 784,26 \$
Gilles Malo	98 254,19 \$
Construction Valla	114 860,05 \$
DG Gagnon entrepreneur général	126 400,00 \$
Arcade, entrepreneurs généraux	129 346,88 \$
Les entreprises Constructo	169 451,00 \$

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder le mandat à *Construction Julien Dalpé inc.* au prix de 90 784,26 \$ incluant les taxes, laquelle soumission est la plus basse conforme :

QUE les crédits disponibles soient puisés au fonds de roulement;

QUE la subvention à recevoir de 46 700 \$ du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités-Municipalité amie des aînés soit appliquée au remboursement du fonds de roulement;

QUE le remboursement du fonds de roulement soit effectué sur une durée de 5 ans de 2019 à 2023.

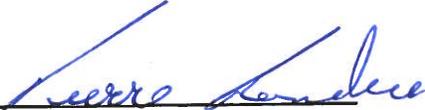
ADOPTÉ

2018-1308-269

AJOURNEMENT

La séance est levée à 19 h 14.


Mario Lasalle, maire


Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.